

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2015201610229

Session / zitting :

20152016 (SO)

20152016 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 10/06/2016

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
7 M. Sociale Zaken en Volksgezondheid M. Affaires sociales et Santé publique	960	15/07/2016

Le manque de compréhension des patient pour leurs données médicales.

Selon une large enquête menée par certains organismes d'assureurs, si le niveau de confiance du patient en son généraliste reste extrêmement élevé - plus de sept personnes sur dix consultent le même médecin depuis minimum cinq ans - 40 % des patients ressortent cependant du cabinet de leur médecin sans avoir compris les explications et directives émises par ce dernier.

En outre, 33 % des sondés estiment les notices de médicaments inintelligible, tandis qu'un quart de la population juge les campagnes de santé publique également trop complexes pour être parfaitement comprises.

Une situation qui ne reste pas sans conséquences, étant donné que du niveau de compréhension des questions médicales dépend également en grande partie le suivi d'un traitement et donc les risques de rechute ou les chances de guérison.

1. Quelles sont les mesures actuellement prises par votre département en matière d'éducation à la santé à destination des citoyens? Estimez-vous celles-ci suffisantes ou d'autres sont-elles prochainement prévues au sein de vos services?

2. À la lumière des statistiques exposées ci-dessus, une relecture de la stratégie de communication à destination des citoyens relative aux campagnes de soins de santé, afin d'en simplifier les contenus et messages-clés, est-elle à l'étude au sein de votre département?



DE MINISTER VAN SOCIALE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID

LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Réponse à la question parlementaire n° 1 K960 du 10/06/2016 de Kattrin JADIN

Diverses initiatives à destination de groupes-cibles particuliers ont déjà vu le jour par le passé en matière d'éducation du patient, notamment pour les patients diabétiques ou les patients atteints de parkinsonisme, de sclérose en plaques ou de la maladie de Huntington.

Forts de ces expériences, de nouvelles initiatives importantes se mettent en place visant un public beaucoup plus large.

Tout d'abord, dans le cadre du Plan d'actions en matière d'e-Santé, il a été décidé avec les Communautés et Régions de faciliter l'accès du patient aux informations contenues dans son dossier de soins, qu'il s'agisse de données de diagnostic ou de traitement. Dans les prochains mois, un nouveau portail sera mis en place pour permettre au patient, via un canal unique, de consulter l'ensemble de ses données qui sont déjà disponibles en format électronique. Celles-ci seront en outre progressivement étoffées dans le cadre des autres décisions prises par ce Plan d'actions et qui visent à encourager tous les prestataires de soins à utiliser un dossier de soins en format électronique et à partager ces informations. Le fait de partager plus fréquemment ces informations (pour autant que le patient y ait consenti) doit également amener les prestataires à rendre l'information compréhensible pour d'autres professionnels, mais également pour le patient.

Par ailleurs, l'éducation et l'empowerment du patient et de son entourage constituent un volet essentiel du Plan visant le développement de soins intégrés en faveur de l'ensemble des patients chroniques. Ceux-ci représentent plus de 30 % de la population et sont les plus importants consommateurs de soins. 16 projets pilotes sont actuellement en cours d'élaboration et couvrent, ensemble, une population de près de 3 millions d'habitants. Dans ce contexte, l'accent est mis à la fois sur le besoin d'informer le patient et sur le besoin d'évaluer les capacités du patient à comprendre l'information qui lui est donnée. L'objectif de ces différentes initiatives est de rendre le patient plus autonome et lui permettre de prendre part activement et en connaissance de cause aux décisions qui le concernent en matière de soins.

De Minister,

La Ministre,

Maggie DE BLOCK